



## Problème voisin+problème de santé

-----  
Par brenye

Bonjour,

Je suis dans un logement hlm depuis juin, je l'ai visité et aucun soucis, j'avais demandé à avoir un logement calme car j'ai différents problèmes de santé.

Or me suis rendue compte assez vite que c'est pas mal isolé non c'est pas isolé du tout et j'ai l'impression de vivre avec tout le monde.

mes voisins ne travaillent pas et ce sont des gens très bruyant, ça crie, hurle, met la musique à fond, s'engueulent à 1h du matin, claquent les portes...etc moi avec mes problèmes de santé, étant très discrète et tout me suis vite rendue compte que ça le ferait pas avec ces gens, c'est le jour et la nuit eux et moi, ça parle mal, éduque pas leurs enfants, parle mal à leurs enfants, animaux etc bref c'est ce que on pourrait appeler des c\*\* s\*\*\*\*\* profiteurs.

Mais si je fais ce post c'est pour mes voisins du bas qui me font subir du harcèlement, le bruit a été progressif et rapide en même temps.

J'ai commencé à entendre des insultes, des cris...etc.

Puis ils ont commencé à faire la fête et inviter des gens de temps en temps mais même la semaine puis après c'était tout les jours et ça durait jusqu'à plus de 4 heures du matin.

En fait j'ai vite compris que les insultes, bruits, cris etc étaient contre moi car ils se mettent dans la même pièce que moi et aussi je remarquais que quand je rentre chez moi c'était toujours calme pis quand ils m'entendait rentrer le bruit commençait.

Et puis il y aussi les coups donné dans le radiateur, les cris très tard le soir, les insultes sans raisons, j'ai eu aussi des dégradations sur ma voiture mais pas de preuve que c'est eux.

J'ai commencé aussi a être espionner.

J'ai du dormir plusieurs fois à l'hôtel car je faisais des malaises j'en pouvais plus et ça m'a mis dans des difficultés niveau financier.

Ils mettent la musique à fond et langage très vulgaire donc j'invite personne chez moi j'ai honte et je voulais faire du baby sitting et du coup je peux pas non plus.

N'en pouvant plus, j'ai fait une main courant et un courrier aux hlm avec une clef usb, un certificat médical de mon médecin et le fait que je me suis retrouvé aux urgences ainsi que la main courante.

Une personne des hlm m'a dit que ils allaient leur adresser un courrier et je pense que ça du être fait mais rien de changé.

Y a un ado et il se trouve sous ma chambre et c'est un gamer et il joue chaque jour pendant des heures et des heures même la nuit et je l'entends comme si il était dans ma chambre d'ailleurs je l'entends même du salon et cuisine et je l'entends même quand j'ai des écouteurs dans la salon, il crie, il hurle, parle fort, met la musique à 23 heures et parle très vulgairement, hier ça a duré de 18h à plus de 1 h du matin et l'après midi musique à fond donc je peux pas dormir ni me reposer en sachant que je souffre de fatigue chronique entre autres.

Hier je rentrais d'un rdv médical et tout mes voisins hurlait ça criait de tout les cotés.

Pour mes voisins du bas ils sont bruyants à la base mais je suis visée car ils en font surtout dès que je suis là ou dès que je rentre chez moi.

Je me sens impuissante, fatiguée je sais plus quoi faire, ils ont fenêtre et volets constamment ouvert(même la nuit et hiver)et donc guette quand je sors, quand je rentre ou que par exemple je vais voir le gardien et pour certaines raisons je peux même pas trop faire intervenir les gendarmes qui en plus ne se déplacent pas mais surtout que en plus ça sert à rien car mes voisins peuvent les voir arriver et en fait c'est si mal isolé que c'est très compliqué de les appeler et faire venir.

Bien sur je vous dis pas car je pense que vous le savez que si je déménage pas c'est que je peux pas mais je voudrais de vrais conseils pour savoir quoi faire exactement contre ces gens qui me font du harcèlement, tape dans la radiateurs, tuyaux, insultes, nuisance, tapage, musique, peut être dégradation voiture, menaces mais pas de preuve que c'était contre moi et insultes sur mon physique car il est difficile de prouver et d'expliquer un harcèlement et comment prouver les insultes et les remarques sur mon physiques...etc.

J'espere que j'aurais des conseils car je tiens plus là et j'ai déjà peur de ce soir car je sais que ça va être encore le bordel et que moi j'ai des rdv médicaux tout les jours et que je dois dormir et pouvoir me lever.

Merci

-----  
Par AGeorges

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 ? d'amende

Action 1 : Office d'HLM. S'ils sont déjà intervenus, leur dire que ça n'a servi à rien

Action 2a: Enregistrez ce que vous entendez chez vous. Smartphone ou magnétophone. Essayez de faire quantifier le niveau sonore. Il y a des règles pour le jour et pour la nuit.

Action 2b: Déposez une main courante au commissariat en leur faisant écouter ce que vous avez enregistré. Ceci ne sert qu'à établir des faits

Action 3 : Faire intervenir le Maire ou un conciliateur de justice

Action 4 : Adresser un courrier au Procureur de la République en insistant sur l'urgence.

-----  
Par brenye

Bonsoir

Alors le souci c'est que quand c'est comme ça c'est compliqué, je dois prouver le harcèlement, les insultes et le reste et c'est compliqué à prouver ça comme me dit la police puisque j'en sors.

Je leur ai expliqué que le bruit comme par hasard c'est que quand je rentre chez moi et déjà les flics me disent "c'est ce que vous pensez"

De plus je peux pas faire constater les nuisances et ils le savent puisque ils vivent fenêtre et volets ouvert et si les flics arrivent ils guettent eux ou leur voisin qui est leur pote et pour rentrer ils doivent sonner à l'interphone et on a un judas à la porte et c'est si mal isolé que rien ne peut être fait discrètement.

Les flics s'en foutent du tapage, là par exemple leur gamin joue à la console ils crient, parlent fort et y a la musique, j'entends dans ma chambre et mon salon mais les flics diraient que pour eux c'est pas du tapage, que c'est pas le soir etc alors que moi ça me dérange et que moi je me lève le matin.

Ce soir en rentrant, le voisin qui est ami avec moi a commencé a se mêler d'une conversation que j'avais avec un autre voisin et il a commencé à faire des sous entendus que j'étais pas nette, que c'est pas eux qui font du bruit que j'avais ps de preuves etc que il fallait que je dégage que lui était là depuis des années etc puis je sais plus quoi et m'a insulté de connasse.

Voilà où on est...

-----  
Par kang74

Bonjour

Outre le problème de voisinage , je pense qu'il y a un problème d'isolation phonique .

Je vous conseille de demander une mutation dans le parc HLM, dans une plus petite résidence, voire en maison de rue, en faisant vouloir votre certificat médical : il faut refaire une demande de logement social ( je vous conseille de repérer

les logements du même bailleur dans votre ville) :

[url=https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=demander+logement+social]https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=demander+logement+social[/url]

Si vous vous lancez dans le fait de faire valoir des nuisances sonores diurnes:

- va falloir faire constater par huissier pour voir si le trouble est anormal pour tout le monde.

-Cela ne justifiera pas forcément de la résiliation du bail.

-Et si jamais c'est le cas, le logement sera toujours aussi mal isolé ... et il y aura toujours des voisins .

Hors juridique, je vous conseille de vérifier que vous ne souffrez pas d'hyperacousie .

-----  
Par vivi2501

""

En cas de nuisances sonores fréquentes, concrètement les démarches qu'un bailleur peut mener sont les suivantes :

mettre en demeure le locataire via courrier recommandé avec accusé de réception

faire appel à un conciliateur de justice

saisir le tribunal pour demander la résiliation du contrat de location et l'expulsion du locataire, si le contrat contient une clause de résiliation concernant les nuisances sonores

Tapage diurne et nocturne et démarches amiables

La première chose à faire en cas de tapage consiste à essayer de trouver une solution à l'amiable avec l'auteur des troubles pour mettre fin aux bruits de comportement. Il convient alors de prendre contact avec lui pour discuter de la gêne qu'il occasionne.

Si cette prise de contact ne résout pas le problème, il est conseillé de lui envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception voir plusieurs lettres. Ces lettres constitueront des preuves dans le cas où l'affaire est portée devant le tribunal.

Dans le même temps, il est recommandé de faire intervenir une personne tierce tel que le syndic de l'immeuble ou encore un conciliateur de justice.

Quelles sont les associations de locataires siégeant à la CNC et susceptibles d'agir en justice pour le compte du locataire ?

la CNL (Confédération Nationale du Logement)

la CGL (Confédération Générale du Logement)

la CLCV (Confédération Consommation, Logement, Cadre de Vie)

la CSF (Confédération Syndicale des Familles)

""

-----  
Par vivi2501

bonjour

"

Rappel des règles du bien vivre ensemble en logement collectif

Pour cela, quelques règles sont à respecter au quotidien afin de préserver la tranquillité de tous et le cadre de vie.

La qualité de la vie dépend du civisme et de la bonne volonté de chacun. Parce que nous pouvons tous mettre en place des solutions simples pour contribuer à préserver la tranquillité de sa résidence, nous vous proposons un petit focus sur les bons réflexes à adopter pour des relations de voisinage apaisées.

Les bons réflexes à adopter :

mettez des patins sous les meubles et les chaises et soulevez-les au lieu de les trainer pour les déplacer

modérez le volume sonore des appareils et privilégiez l'utilisation d'un casque audio

évitent de claquer les portes, de marcher avec des talons ou de courir dans l'appartement et dans la cage d'escalier

abstenez-vous de faire du bruit avant 9 h et après 19 h

évitent les fêtes trop fréquentes et prévenez vos voisins à l'avance

lorsque vous bricolez : privilégiez les heures creuses et évitez le dimanche

jetez vos déchets ou objets encombrants dans les espaces dédiés

évitent de faire fonctionner la machine à laver ou le sèche-linge la nuit

si les bruits sont ponctuels et non récurrents, faites preuve de tolérance envers vos voisins

Les bonnes relations de voisinage tiennent parfois à des petits gestes du quotidien : un bonjour, un sourire, un merci, un service rendu?

Le bruit

Le bruit peut être une source importante de conflit entre voisins. L'origine du bruit est multiple, pour la tranquillité et le respect de tous, il faut veiller à être vigilant quotidiennement aux sons émis par : la télévision, la radio, les portes, les chaussures, le bricolage, les instruments de musique, le déplacement de meubles et les discussions nocturnes.

Veillez également :

à ne pas circuler dans la résidence avec des engins à moteur bruyants

à ne pas monopoliser les parties communes pour discuter ou jouer

à ce que votre animal de compagnie soit tenu en laisse et n'aboie pas

à ce que vos enfants jouent dans les espaces dédiés.

""